



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation EC 25
Identifiant unique de formulation UFI:CC00-60HP-600D-G1H4
Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

Solution de nettoyage par ultrasons prête à l'emploi pour éliminer les plâtres dentaires et les alginates des porte-empreintes, des instruments, etc. en acier inox, en verre, en céramique et en plastique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie: +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240
EN)
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Eye Irrit. 2, H319 Jugement d'experts et éléments de preuve.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

Pictogrammes des risques



GHS07

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

*** Autre étiquetage**

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

< 5% agents de surface anioniques

*** 2.3 Autres dangers**

*** Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

*** Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets nocifs

négligeable

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	5 - 10 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	
71-23-8	200-746-9	n-propanol	5 - 10 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol
01-2119486761-29	n-propanol



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

Indications diverses

Mélange aqueux légèrement alcalin avec agents complexants, agents de surface anioniques et solvant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Traitement médical nécessaire.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable

Sciure de bois

Liant universel

Kieselguhr

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau tiède.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

* Mesures de protection

Assurer une bonne aération des locaux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 35 °C.

Durée de stockage: 5 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

voir section 8.

aucune autre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Méthoxypropane-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 375 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 150 Court terme(mg/m ³) 568 à résorption cutanée 2000/39/CE
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 (1) [ml/m ³ (ppm)] 184 (1) [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1)(2) Court terme(mg/m ³) 369 (1)(2) (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (2) 15 minutes average value (BE)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 250 [mg/m ³] (BE)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 360 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 200 Court terme(mg/m ³) 720 (CH)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] (CH)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 [ml/m ³ (ppm)] 188 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1) Court terme(mg/m ³) 375 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] (F)
107-98-2		1-Méthoxy-2-propanol	50 [ml/m ³ (ppm)] 188 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 Court terme(mg/m ³) 375 *, TMP no. 84, FT no. 221
71-23-8	200-746-9	Alcool n-propylique	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] TMP no. 84, FT no. 211

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	50.6 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	369 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
71-23-8	n-propanol	136 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
71-23-8	n-propanol	268 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	10 mg/L	eaux, eau douce	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	100 mg/L	station d'épuration (STP)	
71-23-8	n-propanol	10 mg/L	eaux, eau douce	
71-23-8	n-propanol	96 mg/L	station d'épuration (STP)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Ventilation technique en cas d'exposition continue ou à des températures de bain plus élevées.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

liquide

Couleur

jaunâtre

Odeur

comme:

Alcool

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			1-méthoxy-2-propanol: 38 - 360 mg/m ³ (10 - 96 ppm).
Seuil olfactif:			1-propanol: 0,075 - 150 mg/m ³ (0,03 - 60 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Point de solidification ≤ 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 90 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 13.7 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 1.5 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Point éclair	38.5 °C	DIN EN ISO 13736	N'entretient pas la combustion.
Température d'auto-inflammabilité	270 °C		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Température de décomposition	≥ 90 °C		
pH	dans l'état fourni env. 11.7 (20°C)		
Viscosité			non déterminé
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
solubilité(s)			non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.34		Valeur pour 1-propanol.
Pression de vapeur	23- 56 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.098 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	3.11		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

* **9.2 Autres informations**

* **Informations sur les classes de danger physique**

* **Explosifs**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

* **gaz inflammables**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Aérosols**

* **Estimation/classification**

non significative - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

* **Gaz comburant**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **gaz sous pression**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

* **liquides inflammables**

* **Estimation/classification**

Le point d'éclair est > 35 °C, n'entretient pas la combustion.
Le mélange n'est pas classé comme liquides inflammables.



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

* **solides inflammables**

* **Estimation/classification**
non applicable (liquide).

* **Matières et mélanges auto-réactifs**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

* **Liquides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

* **Matières solides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**
non applicable (liquide).

* **matières et mélanges auto-échauffants**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

* **Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

* **Estimation/classification**
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

* **Liquides comburants**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

* **Matières solides comburantes**

* **Estimation/classification**
non applicable (liquide).

* **Peroxydes organiques**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

* **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	0.29 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	
Taux de corrosion (mm acier/année)	0.05 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	

* **Estimation/classification**
Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

* **Explosibles désensibilisés**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Taux d'évaporation			1-propanol: 0,89 (ASTM D3539) / 16 (DIN 53170) .
Taux d'évaporation			1-méthoxy-2-propanol: 0,75 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	< 15 %		
Propriétés explosives:			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**

Aucune autre information significative disponible.

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

* **10.1 Réactivité**

Réaction exothermique avec:

Acide

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* **Toxicité aiguë**

* **Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg Espèce Rat	calculé	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
Toxicité inhalatrice aiguë	> 50 mg/L	ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
n°CAS71-23-8 n-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: > 33.8 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		
n°CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) 25.5 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	LCLo

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

* **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

* **Sensibilisation respiratoire**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Sensibilisation cutanée**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Évaluation résumée des propriétés CMR**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

* **STOT SE 1 et 2**

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Effet narcotique**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Remarque**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Autres informations**

OCDE 437: non lésions oculaires graves (not serious eye damaging).
dessèche la peau

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: > 150 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 > 200 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 150 mg/L	calculé.	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 90 %	calculé	diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
Biodégradation	Taux de décomposition 83-92 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	n°CAS71-23-8 n-propanol
Biodégradation	Taux de décomposition 96 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

1-méthoxy-2-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
1-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,34).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

1-méthoxy-2-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
1-propanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **12.7 Autres effets nocifs**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	380 mg O ₂ /g	calculé	



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux aigu/chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070601 *	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Élimination appropriée / Produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.



EC 25

Date d'édition 21.07.2022
Date d'exécution 19.07.2022
Version 4.3 (fr)
remplace la version de 05.08.2020 (4.2)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.

*** RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

*** 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

*** Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

*** autres réglementations (UE)**

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

*** Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, prêt à l'emploi 11.1 %
Teneur en COV, état de livraison 11.1 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

*** Directives nationales**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*** Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

LDL0: Dose létale faible

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 25

Date d'édition	21.07.2022
Date d'exécution	19.07.2022
Version	4.3 (fr)
remplace la version de	05.08.2020 (4.2)

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente